

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise de contrôle exclusif indirect de la société « Payoneer Global Inc. » par la société « Neon Maple Parent Inc. »

Conformément à l'article 13 de la loi n° 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi n° 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence, tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur indirect** : la société « *Neon Maple Parent Inc.* ».
- **L'acquéreur direct** : la société « *Panda Acquisition Sub Inc.* ».
- **La cible** : la société « *Payoneer Global Inc.* ».

Nature de l'opération

- Prise de contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Le secteur des services de paiement.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 02 novembre 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet d'opération de concentration économique concernant la prise de contrôle exclusif indirect de la société « Payoneer Global Inc. » par la société « Neon Maple Parent Inc. », par l'intermédiaire de sa filiale détenue à 100% « Panda Acquisition Sub Inc. ».

La société « Panda Acquisition Sub Inc. » est une société nouvellement constituée selon les lois de l'État du Delaware, États-Unis, immatriculée sous le numéro 10642309, dont le siège social est situé au 251 Little Falls Drive, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, États-Unis. Panda Acquisition Sub Inc. est un véhicule d'acquisition spécial sans activité opérationnelle.

La société « Neon Maple Parent Inc. » est une société constituée selon les lois de l'Ontario, Canada, sous le numéro d'immatriculation 1000842348, dont le siège social est situé au 199 Bay Street, Toronto, ON M5L 1A9, Canada. « Neon Maple Parent Inc. » est une société holding. Elle est notamment la société mère de « Nuvei Corporation », une entreprise de traitement des paiements dont le siège social est situé à Montréal, Québec, Canada. « Nuvei Corporation » est une société technologique mondiale spécialisée dans les paiements, qui fournit l'infrastructure nécessaire aux entreprises pour accepter et traiter des paiements dans le monde entier. Sa plateforme permet aux entreprises de proposer des solutions de paiement de nouvelle génération, d'offrir un large éventail d'options de versement et de gérer les risques et la fraude.

La société « Payoneer Global Inc. » est une société de droit américain constituée selon les lois de l'État du Delaware (États-Unis) sous le numéro d'immatriculation 1098672, dont le siège social est situé au 195 Broadway, 27th Floor, New York, NY 10007, États-Unis. « Payoneer Global Inc. » est une société de technologie financière cotée au NASDAQ Global Market. Elle est active dans les paiements internationaux et les solutions de paiement transfrontalières, permettant aux entreprises, commerçants en ligne, travailleurs indépendants (freelances) et places de marché d'effectuer des transactions à l'échelle

mondiale. En outre, « Payoneer Global Inc. » fournit des services de gestion de la main-d'œuvre par l'intermédiaire de sa plateforme Workforce Management (WFM), qui simplifie les processus d'intégration des prestataires, de gestion de la paie, de facturation et de paiement des sous-traitants, sans qu'il soit nécessaire pour les entreprises d'établir une entité locale.

Fait à Rabat, le 22 octobre 2026.